

## Construire ensemble une solution pour l'accès des jeunes à l'emploi

### Objectifs

- **Pour collectivité ou association** : Accompagner l'entrée d'un jeune motivé dans le monde de l'entreprise et lui faciliter l'accès durable à l'emploi, tout en bénéficiant d'aides à l'embauche
- **Pour le jeune** : Intégrer le milieu professionnel, acquérir une expérience et développer ses compétences

### Public concerné

- Jeunes de **16 à 25 ans révolus**, bénéficiaires du **CIVIS** ou de l'**ANI**
- Jeunes de **16 à 25 ans révolus**, domiciliés en **QPV** (Quartier Politique de la Ville)
- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des **travailleurs handicapés**
- Demandeurs d'emploi ayant 12 mois d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois

### Moyens

- La **durée d'un CUI-CAE** ne peut être inférieure à 12 mois renouvelable (24 mois maximum).\*
- **Une convention** entre l'employeur, le jeune et la mission locale définissant les conditions d'accompagnement et le montant de l'aide.
- **Des périodes d'immersion** dans des entreprises du secteur marchand peuvent être organisées.
- **Une formation** conseillée pour compléter le projet professionnel du jeune.

### Avantages

- **Exonérations de charges sociales et fiscales** : exonération des charges patronales dans la limite de 100% du SMIC, exonération totale de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation à l'effort de construction.
- **Aide financière de l'état** : prise en charge pour les jeunes de **60 % minimum\*\*** du taux horaire du SMIC, sur la base de 20 heures hebdomadaires.
- Le salarié n'entre pas dans le calcul de l'effectif ; indemnité de fin de contrat non due.

\* Sauf pour les recrutements de personnel de l'enseignement public et privé : de 6 à 24 mois.

\*\* Ce taux de prise en charge peut monter à 100% en fonction de la situation du jeune.

\*Estimation sur la base d'un smic horaire brut au 01/01/15 de 9,61 € et de taux de prise en charge entre 60 et 80% susceptibles d'évoluer.  
Coûts variable selon le régime d'assurance de l'employeur

La Mission Locale,  
votre partenaire  
privilegié

Sophie DUFEU  
Dominique LE GALL  
02 43 84 16 60

### Les + Mission Locale

#### Aide au recrutement

- **Connaissance des jeunes éligibles et leur profil**
- **Présélection qualifiée des candidatures jeunes**

#### Appui à la mise en place du contrat

- **Définition du poste et signature de la convention**

#### Accompagnement sur la durée du contrat

- **Disponibilité et réactivité de nos équipes**
- **Suivi des jeunes en emploi et facilitation de leur intégration**

Pour plus d'informations :

<http://travail-emploi.gouv.fr>

